

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### SG ACTIONS OR

Classe C - Code ISIN : (C) FR0000424319

OPCVM de droit français géré par Société Générale Gestion, société de Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions internationales

En souscrivant à SG ACTIONS OR - C, vous investissez dans un fonds exposé aux actions d'entreprises du secteur de l'or, au travers de son fonds maître AMUNDI ACTIONS OR - O.

En effet, votre investissement est réalisé en quasi-totalité dans AMUNDI ACTIONS OR - O et, accessoirement en liquidités.

La performance de SG ACTIONS OR - C peut être inférieure à celle de AMUNDI ACTIONS OR - O en raison notamment de ses propres frais.

La stratégie de votre fonds est identique à celle de AMUNDI ACTIONS OR - O, à savoir :

Rappel de l'objectif de gestion du fonds maître :

*"L'objectif est de réaliser une performance supérieure à son indice de référence, le NYSE ARCA GOLD MINERS Index NTR (Net Total Return) (Indice exprimé en euro, converti du dollar USD, dividendes nets réinvestis et en cours de clôture), représentatif des sociétés internationales dont l'activité principale est l'exploitation de mines d'or, d'argent, et, dans une moindre mesure, d'autres minéraux et métaux précieux, sur la durée de placement recommandée, après prise en compte des frais courants."*

Rappel de la politique d'investissement du fonds maître :

*"Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des titres sur la base d'analyses macro-économique, qualitative et quantitative. La répartition entre les sous-secteurs et industries et les pays peut évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipé."*

*Votre portefeuille est composé, pour 60% minimum de son actif, en actions appartenant au secteur de l'or et de l'argent. Ces actions seront émises par des sociétés de toutes tailles de capitalisation et de toutes zones géographiques. Toutefois le fonds peut s'exposer jusqu'à 20% de son actif dans le secteur des minéraux et métaux précieux (autre que l'or et l'argent). L'exposition du fonds aux marchés émergents est limitée à 30 % de l'actif. Une exposition au risque de change existe pour des devises autres que l'Euro."*

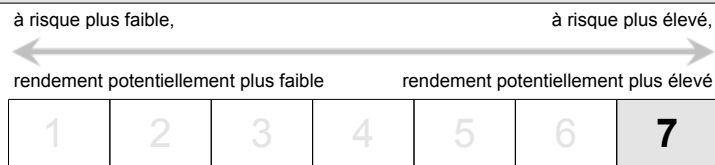
*Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition."*

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

#### Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque du marché des actions internationales sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les dispositions en matière de souscription/rachat de AMUNDI ACTIONS OR - O, dans lequel est investi votre fonds, sont expliquées dans la partie Conditions de souscriptions et de rachats du prospectus de AMUNDI ACTIONS OR - O.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- **Risque de liquidité** : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- **Risque de contrepartie** : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- **L'utilisation de produits complexes** tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

**Frais d'entrée** 2,00 %

**Frais de sortie** Néant

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).

### Frais prélevés par le FCP sur une année

**Frais courants** 2,30 % de l'actif net moyen

### Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances

**Commission de performance** de 20 % annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence  
Aucune commission n'a été prélevée au titre de l'exercice précédent

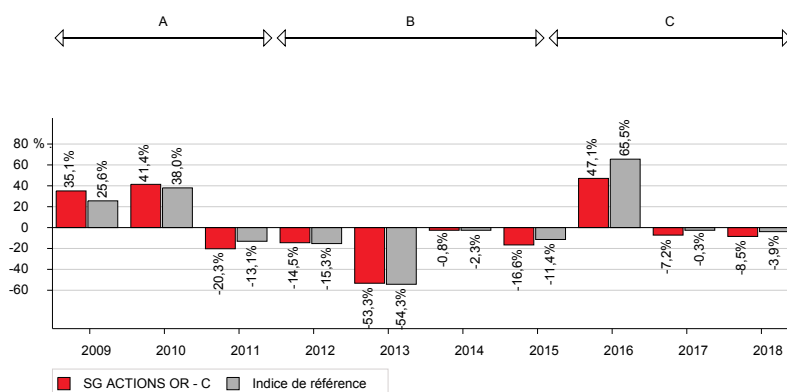
Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 29 décembre 2017. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « **frais et commissions** » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

## Performances passées



A : Pendant cette période, l'indicateur de comparaison était calculé hors dividendes.

B : Depuis le 01/01/2012, l'indicateur de comparaison est calculé dividendes réinvestis.

C : A compter du 03/09/2015, le fonds est mis en nourricier.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le fonds.

Le fonds a été créé le 16 septembre 1983.

La devise de référence est l'euro (EUR).

## Informations pratiques

Nom du dépositaire : SOCIETE GENERALE.

**Informations supplémentaires relatives à l'OPC maître et nourricier :** société de gestion, sur son site internet <http://www.societegeneralegestion.fr>, sur les sites internet des maîtres et de l'OPC nourricier, ainsi que toutes autres informations établies par les établissements commercialisateurs, et publiée dans plusieurs quotidiens nationaux et régionaux ainsi que dans des périodiques.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci.

Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.

### Fiscalité :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre commercialisateur de l'OPCVM.

### Responsabilité :

La responsabilité de Société Générale Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion <http://www.societegeneralegestion.fr> et/ou dans le prospectus).

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion Société Générale Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 22 janvier 2019.